Image not found or type unknown

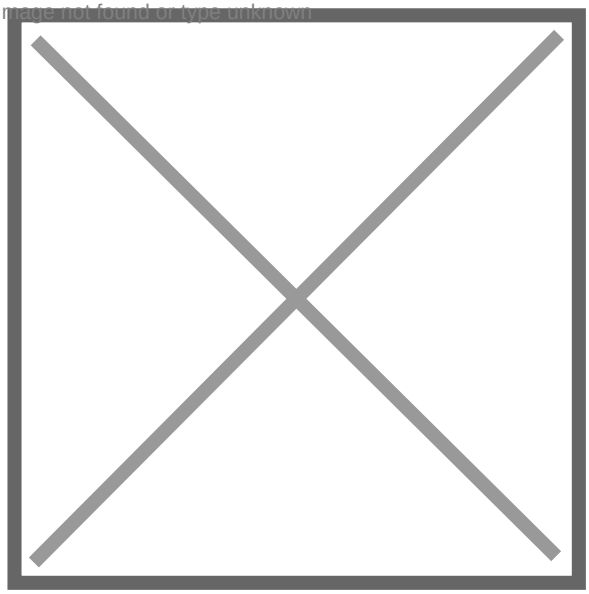

Abus d'une personne extérieure à la famille sur une personne agée

Par **vertbleuvert**, le **09/06/2009** à **08:35**

Bonjour,

Il s'agit de ma mère âgée de 85 ans qui abite dans le même ville que moi.
Il y a quelques temps une personnes envoyée par le cabinet de toilettage pour chien où ma mère va pour son animal, est venue sonner à sa porte pour lui proposer ses services, pour sortir son chien une fois ou deux par jour moyennant la somme de 10 euros. D'abord surprise ma mère a refusé gentillement disant que son chien avait le jardin et donc il n'était pas nécessaire de la sortir dans la rue. Elle m'en a parlé j'ai donc pris contact avec la responsable du cabinet de toilette qui avait pensé arranger ma mère en lui proposant se service.
Mais 2 jours plus tard la personne est revenue voir ma mère qui finalement a accepté ce service à contre coeur , elle s'est sentie obligée de dire oui.
Au bout d'une dizaine de jours ma mère n'osant toujours pas résilier cet accord verbale avec cette personne, elle m'a demandé de le faire. J'ai donc pris contact avec elle, lui disant que ma mère n'avait plus besoin de ces services que cela lui revenait trop cher. Le lendemain la personne est revenue voir mère, à minoder, lui à dit que cela été bon pour la chienne de sortir etc comme toute personna âgée elle s'est laissée embobiner, et a repris la dame, donc depuis 1 mois maintenant elle promène le chien.
Au début elle lui demandait la somme de 10euros par semaine maintenant elle demande 15euros en plus elle s'incruste en lui proposant les petits services lui acheter le pain, la bouteille lait etc... Je ne sais pas comment faire pour que cette personne arrête de venir chez ma mère. Je crois que cette personne c'est rendue compte qu'elle pouvait obtenir beaucoup de chose de ma mère, puisque celle ci n'ose jamais dire NON.
Excusez moi d'avoir été longue dans mes explications. j'espère avoir un conseil de votre part.
Merci par avance.

Par **citoyenalpha**, le **09/06/2009** à **15:28**

bonjour

si votre mère n'est plus capable de dire "non" il conviendrait de la placer sous sauvegarde de justice voir curatelle ou tutelle.

A défaut il appartient à votre mère t'interdire l'accés de sa maison à cette personne ou encore de ne pas payer tout simplement.
On verra alors si cette dame continuera "ces bonnes actions".

Vous pouvez aussi vous rendre chez votre mère lorsque cette dame est présente (si elle peut vous informer de sa présence ou de ces jours de passage) et lui faire part en "live" de votre refus de cette vente forcée de service. Vous pourrez ainsi soutenir votre mère et être témoin de son refus.

Restant à votre disposition.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés